



[conseil municipal #48]

Mardi 01 avril 2008

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

MM. MONDORGE, LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN-PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE-DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, Mme PEIGNEGUY, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mme KEH, MM. OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, Conseillers Municipaux

EXCUSEES :

Mme JARRAUD-VERGNOLLE qui a donné procuration à M. VOISIN
Mlle RIVIERE qui a donné procuration à Mme BORDA

ABSENTE : Mlle BAZÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVE Cédric



MOTION CONCERNANT LA SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS SUR ANGLET

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

La politique nationale de suppression massive de postes de fonctionnaires produit ses effets à Anglet. L'Inspection Académique nous annonce la suppression de 6 postes d'enseignants, alors que les effectifs sont stables d'une année sur l'autre.

Les conséquences de ces suppressions de postes seraient graves. L'augmentation des effectifs par classe se traduirait par une pédagogie moins individualisée. Seraient remis aussi en cause, avec cette baisse des moyens humains, la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap, la prise en charge des enfants en difficulté qui font l'objet d'un accompagnement adapté en R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté), ou en C.L.I.S. (Classe d'Intégration Scolaire) et le bilinguisme.

La Municipalité d'Anglet, qui fait de l'éducation une de ses priorités, dénonce cette politique qui pénalise nos enfants et, en particulier, les plus fragiles. Elle est au côté des enseignants et des parents d'élèves qui se mobilisent pour conserver les moyens d'un enseignement de qualité.

Elle demande avec insistance à Monsieur le Recteur d'Académie et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir réexaminer les suppressions de postes programmées.

ADOpte A L'UNANIMITE

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

A la suite de la démission de deux de nos collègues, Mlle Corinne FORTERRE et M. Robert VILLENAVE, il convient de compléter le Conseil Municipal.

Conformément à l'Article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet en a été informé.

Monsieur le Maire a donc fait appel aux deux suivants de chaque liste :

- M. Jean-Pierre CARRICANO pour la liste "SERVIR ANGLET"
- et Mlle Marine BAZÉ pour la liste "VIVONS ANGLET NATURELLEMENT"

M. Jean-Pierre CARRICANO et Mlle Marine BAZÉ ayant donné leur accord, ils sont officiellement installés au sein du Conseil Municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE**CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Après déroulement des différents scrutins, il a été procédé à la désignation des membres aux commissions et aux organismes extérieurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 2 AVRIL 2008.

Le Maire,